

Investir dans des entreprises à taille humaine ?

Accédez à ces entreprises avec le *Private Equity* !



“ Comme je débute, je préfère faire mes armes sur le CAC 40 et ensuite je verrai ce qu'il y a d'autre. ”

Vous aussi, l'investissement en actions vous évoque surtout les sociétés cotées en Bourse, comme celles du CAC 40 ? Il en existe pourtant des milliers d'autres, à taille humaine, prometteuses et porteuses de sens. Découvrez comment y accéder avec le *Private Equity* !

Le *Private Equity*, c'est quoi ?

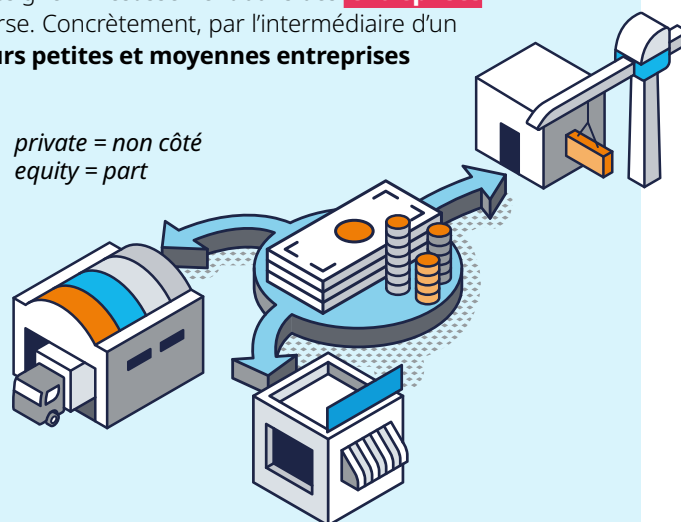
Le *Private Equity* (ou « capital-investissement » en français) désigne l'investissement dans des **entreprises non cotées**, c'est-à-dire qui ne sont pas négociées en Bourse. Concrètement, par l'intermédiaire d'un fonds d'investissement, vous achetez des parts dans **plusieurs petites et moyennes entreprises prometteuses non cotées**.

Pourquoi investir dans des fonds de *Private Equity* ?

1. Pour diversifier son portefeuille

En vous limitant aux sociétés cotées en Bourse, vous passez à côté de **milliers d'autres entreprises qui façonnent notre économie**.

Les fonds de *Private Equity* sont aussi moins sensibles aux fluctuations quotidiennes des marchés boursiers, permettant ainsi de **diversifier** votre portefeuille.



Le saviez-vous ?

En Europe, aux États-Unis et au Royaume-Uni, **90%** des sociétés réalisant plus de 100 millions \$ de chiffre d'affaires sont **non cotées**.²

1. La diversification ne garantit pas les gains et ne protège pas contre les pertes.

2. Source : S&P Capital IQ, BlackRock au 19 août 2025. Entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions \$ (ou équivalent) au cours des 12 mois précédents.

Investir dans des entreprises à taille humaine ?

Accédez à ces entreprises avec le *Private Equity* !

2. Pour rechercher une performance potentiellement supérieure

Sur le long terme, les fonds de *Private Equity* peuvent offrir une **performance potentiellement supérieure** à des placements plus traditionnels :

PERFORMANCES ANNUELLES SUR 10 ANS

CAPITAL-INVESTISSEMENT 12,4%

CAC 40³ 8,9%

Source : Etude France Invest et EY, 2025. Performances moyennes sur la période 2014-2024. 185 sociétés de gestion ont participé à l'étude. Elles cumulent 87% des montants levés et 74% des montants investis par le capital-investissement français en 2024. Indice CAC à dividendes réinvestis (méthode PME). Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

À noter

Investir en *Private Equity* comporte un risque de perte en capital, un risque de liquidité et nécessite un horizon de placement long.

3. Pour préparer des projets à long terme

Le *Private Equity* se pense dans **une logique de long terme** : il faut **généralement rester investi 5 à 10 ans** pour laisser aux entreprises le temps de **créer de la valeur**. Ce type d'investissement est donc bien adapté à la **préparation de projets à long terme**, comme la retraite, en complément d'autres actifs tels que des actions cotées en Bourse ou des obligations d'État.

À noter

Les fonds de *Private Equity* sont moins liquides que d'autres types d'investissement (ex : fonds d'actions cotées) et les cas de sortie varient selon le type de fonds. Renseignez-vous sur la fréquence et les conditions de rachat avant d'investir.

4. Parce qu'ils sont porteurs de sens

Vos investissements peuvent exercer une **véritable influence sur la trajectoire des entreprises**, en contribuant directement à leur **développement et à des créations d'emploi**. En Europe par exemple, les entreprises soutenues par des fonds de *Private Equity* ont créé **1,8 million d'emplois** entre 2018 et 2023.⁴

Et si vous voulez donner encore davantage de sens à vos investissements, certains fonds financent des projets à **forte dimension environnementale et sociale**.



5. Parce qu'ils sont aujourd'hui facilement accessibles

Si ces solutions étaient hier réservées aux personnes fortunées et parfois difficiles d'accès, elles sont aujourd'hui **ouvertes à tous**, et avec de plus petits montants - **à partir de 100€** - au sein de nombreuses enveloppes : comptes-titres, assurance-vie, plan d'épargne en actions (PEA), plan d'épargne retraite (PER).

3. Moyennes annuelles des performances entre 2014-2024.

4. source : Invest Europe.

Investir dans des entreprises à taille humaine ?

Accédez à ces entreprises avec le *Private Equity* !

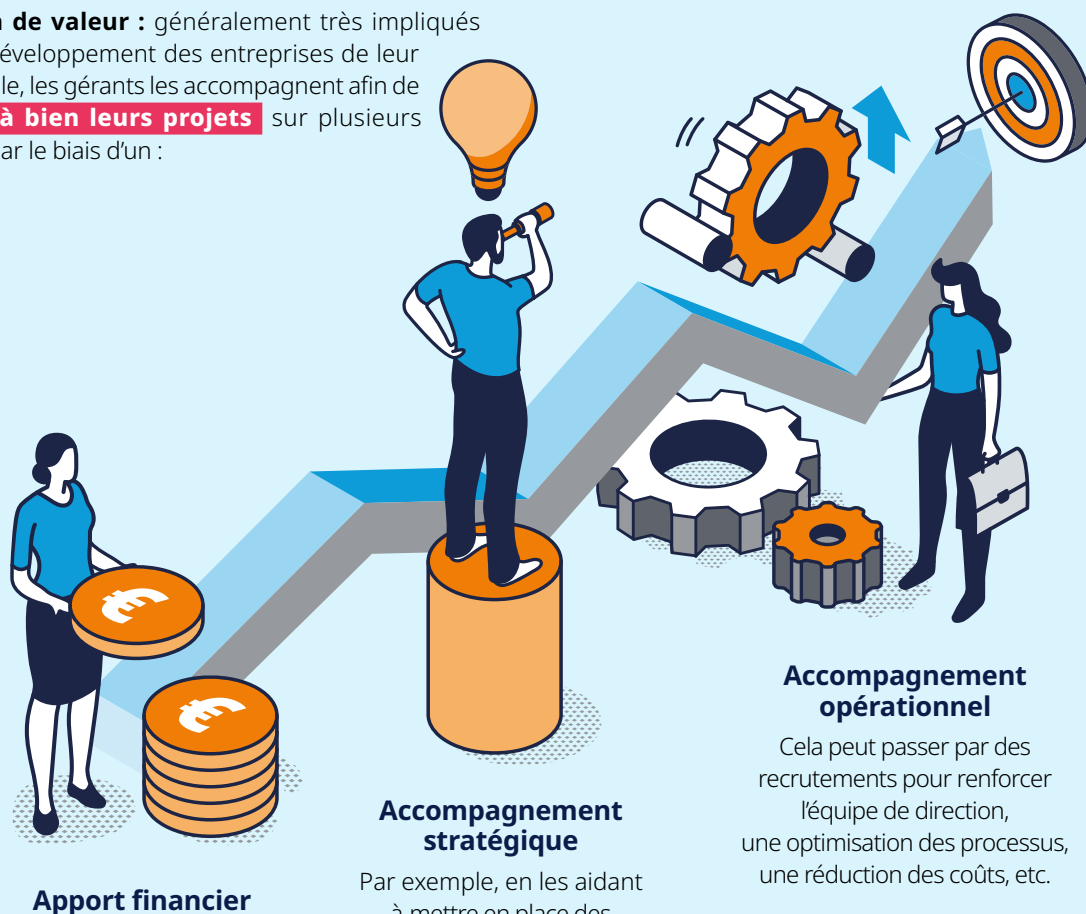
Le *Private Equity*, un accompagnement des entreprises sur le long terme

Le cycle d'investissement se déroule en 3 phases réparties sur plusieurs années, généralement entre 5 et 10 ans.

1. Recherche et sélection d'opportunités d'investissement : les gérants des fonds de *Private Equity* ont souvent une approche **très sélective**. Ils analysent de nombreuses opportunités, mais n'investissent que dans les quelques sociétés qu'ils jugent les plus prometteuses et sur lesquelles ils ont de **fortes convictions**.

2. Création de valeur : généralement très impliqués dans le développement des entreprises de leur portefeuille, les gérants les accompagnent afin de **mener à bien leurs projets** sur plusieurs années, par le biais d'un :

3. Stratégies de sortie : une fois les objectifs de développement atteints, ils définissent **comment vendre** leurs parts au moment opportun. Par exemple, ils peuvent revendre leurs parts à la direction de l'entreprise, l'introduire en Bourse, etc.



Apport financier

Accompagnement stratégique

Par exemple, en les aidant à mettre en place des partenariats, à se développer à l'international ou à acquérir d'autres sociétés.

Accompagnement opérationnel

Cela peut passer par des recrutements pour renforcer l'équipe de direction, une optimisation des processus, une réduction des coûts, etc.



Prêt à investir ?

Il est essentiel de choisir un **professionnel de confiance**, avec l'expertise nécessaire pour sélectionner des entreprises et soutenir leur potentiel de croissance. Mais surtout, pour avoir une stratégie d'investissement **alignée avec vos valeurs**.

INFORMATIONS IMPORTANTES**Investir comporte des risques, notamment un risque de perte en capital.**

Cette communication n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire.

Elle est uniquement fournie à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Elle ne saurait en outre être considérée comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC.

Avant toute souscription d'un organisme de placement collectif (OPC), l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale.

Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures. Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication.

Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document.

Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Date de publication : Juin 2026

Amundi Asset Management :

Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.